

## Délibération du conseil d'administration n°2025/030

---

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

### Le Conseil d'Administration du 27 juin 2025

---

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 25 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 2 abstentions

### DÉCIDE

---

Le Conseil d'administration approuve la politique tarifaire des missions.

#### 1-Tarifs nuitées en France (euros) :

	Paris et communes du grand Paris	Province - 200 000 habitants	Province + 200 000 habitants
Cas général	150	90	120
Personnes en situations de handicap	150	150	150
Intervenants particuliers	200	120	200

.../...



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*2-Tarifs dérogatoire des repas en France (euros) :*

- ✓ La prise en charge des repas pour Pad'Occ : les commerciaux, les Directeurs commerciaux et le Directeur opérationnel est de 30€

Toulouse, le 27 juin 2025

**Le Président de la Comue de  
Toulouse**

**Michael TOPLIS**

**Comue de Toulouse**

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6  
Tél. 05 61 14 80 10 - [contact@univ-toulouse.fr](mailto:contact@univ-toulouse.fr)

[www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr)